

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS de LAPALISSE"

Délibération N°11R

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	22
VOTANTS :	25

L'an **deux mil vingt-six**

Le **deux avril à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée la délibération prise par le Conseil Communautaire dans sa séance du 15 Janvier 2025 concernant l'adhésion de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » à l'Association Nouvelles Énergies Bourbonnaises afin de la solliciter en qualité de Personne Morale Organisatrice dans le cadre de l'opération du programme d'installation d'ombrières sur le parking des écoles de Lapalisse qui est un projet en autoconsommation collective.

Cette association a été créée en fin d'année 2024.

Madame la Présidente indique qu'il convient de désigner un délégué pour siéger au sein de l'assemblée générale de cette association.

La candidature de Monsieur Jérôme GROULY est proposée.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Jérôme GROULY pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'Association Nouvelles Énergies Bourbonnaises.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 13 AVR. 2026
Publié le : 13 AVR. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

"PAYS de LAPALISSE"

La Présidente,
S. CHERVIN,

Pour copie conforme

La Présidente,

S. CHERVIN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

"PAYS de LAPALISSE"